



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 29 janvier 2008

DES PROGRÈS ONT ÉTÉ ACCOMPLIS, MAIS IL RESTE DU CHEMIN À FAIRE

(TORONTO) Le vérificateur général Jim McCarter a remis aujourd'hui à la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse un rapport spécial sur l'examen de suivi de deux vérifications, effectuées en 2006, des services de bien-être de l'enfance.

« Nous avons constaté que, dans l'ensemble, le gouvernement et les sociétés d'aide à l'enfance avaient pris les recommandations de notre Rapport annuel 2006 au sérieux et qu'ils faisaient des progrès dans leur mise en œuvre, a déclaré M. McCarter. Il reste toutefois du chemin à faire pour répondre aux besoins des enfants vulnérables en Ontario. »

Bien que le Ministère ait réussi à améliorer certains aspects de sa surveillance des sociétés ainsi que ses processus de déclaration des incidents graves et de dépôt des plaintes, il reste du chemin à faire pour assurer un financement équitable de toutes les sociétés et corriger de façon satisfaisante les écarts importants dans les tarifs journaliers pratiqués à l'échelle de la province pour les services de placement familial.

Les quatre sociétés d'aide à l'enfance que nous avons examinées ont resserré les contrôles liés à l'acquisition des biens et services. Elles ont introduit de nouveaux processus d'assurance de la qualité afin de mieux évaluer la conformité aux normes du Ministère en matière de protection de l'enfance, mais elles doivent aller encore plus loin pour s'assurer que ces normes sont généralement respectées.

« Dans l'ensemble, je me réjouis de voir les progrès réalisés jusqu'ici et j'encourage le gouvernement et les sociétés d'aide à l'enfance à s'appuyer sur ces bases », a ajouté M. McCarter.

Le Bureau du vérificateur général effectue habituellement un examen de suivi deux ans après la vérification originale. L'ancienne ministre lui a toutefois demandé, en vertu de l'article 17 de la Loi sur le vérificateur général, d'avancer d'un an l'examen de suivi des deux vérifications en question.

Les résultats de la vérification, en 2006, du Programme de bien-être de l'enfance montraient que, même après avoir doublé les dépenses affectées au Programme entre 1999-2000 et 2004-2005, le Ministère devait améliorer sa surveillance des sociétés d'aide à l'enfance pour s'assurer que les enfants vulnérables reçoivent la protection nécessaire et que les fonds sont dépensés à bon escient.

Quant aux résultats de la vérification, en 2006, des sociétés d'aide à l'enfance de Peel, Thunder Bay, Toronto et York, ils nous ont amenés à conclure que celles-ci devaient prêter une plus grande attention au respect des lois et politiques pertinentes pour s'assurer que les enfants qui leur sont confiés reçoivent les services et la protection dont ils ont besoin.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario est indépendant du gouvernement et de son administration. Cette indépendance est un mécanisme de protection essentiel qui permet au Bureau de s'acquitter de ses responsabilités de vérification et de compte rendu de manière objective. Le Bureau donne des renseignements et des conseils qui aident l'Assemblée législative à tenir le gouvernement responsable de sa gestion des fonds publics.

-30-

Renseignements :

Jim McCarter
Vérificateur général
(416) 327-1326

Christine Pédias
Communications
(416) 327-2336

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour accéder au rapport spécial, visitez www.auditor.on.ca.
Pour obtenir des exemplaires du rapport, composez le 416-327-2381.